



MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca

Volume 35, numéro 10

11 octobre 2016



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVIS À TOUTE LA POPULATION

La municipalité procédera au rinçage des conduites principales du réseau d'aqueduc le 18 et 19 octobre prochain.

Soyez donc vigilant(e) principalement lorsque vous aurez à faire le lavage des vêtements, car l'eau pourrait se brouiller et être moins limpide qu'à l'habitude. Si vous constatez que l'eau est brouillée, laissez couler l'eau du bain, le temps que l'eau redevienne claire. Cette opération est nécessaire et fait partie de l'entretien normal visant à assurer une qualité d'eau supérieure dans le réseau de distribution.



Quand vous voyez des
lumières de rues
défectueuses, appelez au
bureau municipal pour nous
le faire savoir !

NOUVELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

C'est Madame Annick Landry qui a été unanimement choisie par le conseil municipal comme adjointe administrative parmi les 29 candidatures reçues.

Mme Annick Landry succède à Mme Nancy Landry qui a quitté ses fonctions à la mi-septembre après 10 ans de service au sein de la municipalité.

Par le fait même nous souhaitons bon succès dans vos nouvelles fonctions Mesdames Landry.

AVENIR DE POSTE CANADA

Un comité parlementaire consulte actuellement la population sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail au cours de la première étape de l'examen. Il formulera, avant la fin de l'année, des recommandations à l'intention du gouvernement fédéral. Celui-ci devrait annoncer au printemps 2017 ses décisions concernant l'avenir de Postes Canada. Les options cernées par le groupe de travail comportent d'importantes modifications au moratoire sur la fermeture des bureaux de postes ruraux.

Pour ces raisons, nous sollicitons donc la population à répondre au questionnaire du comité parlementaire qui est présentement en ligne depuis le 26 septembre, et ce jusqu'au 21 octobre. À l'adresse suivant : parl.gc.ca/committees/fr/OGGO

Une version du formulaire papier est également disponible en téléphonant au 613-995-9469

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT EMPRUNT

Province de Québec

Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 431-16 ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT 423-16.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ A TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME.

1- Lors d'une séance du conseil tenue le 3 octobre 2016, le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme a adopté le règlement numéro 423-16 décrétant une dépense de 3 112 505 \$ et un emprunt de 3 112 505 \$ pour l'assainissement des eaux du village et pour des travaux de voirie.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 431-16 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le mercredi 12 octobre 2016, au bureau de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, situé au 9, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 431-16 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 81. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 431-16 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le mercredi 12 octobre 2016 à 19 H 01 au bureau de la municipalité situé à l'adresse déjà mentionnée.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi, de 9 H 00 à midi, de 13 H 00 à 16 H 00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

- Toute personne qui, le 9 mai 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

- Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

- Personne morale

Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 mai 2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 4 octobre 2016.

*(Signé) Gabrielle Fortin Darveau
Directrice générale*

CONCOURS D'HORTICULTURE

Voici les gagnants du tirage parmi les participations reçues cette année au concours d'embellissement.

Annie-Pier Simard	Hélène Lapointe
Maurice Bernier	Alice Guay
Liliane Fradette	Irène Laliberté
Céline Houde	

Les gagnants se sont vus partager les prix suivants :

- Bons d'achat au Jardin d'Or de St-Félicien
- Divers articles de chez Horti-Plus d'Albanel

Félicitation aux gagnants et merci à tous ceux et celles qui ont contribué à embellir le village.

VACCIN ANTIGRIPPAL

Les personnes qui désirent recevoir le vaccin contre la grippe à Saint-Thomas doivent se présenter le mercredi 9 novembre au centre communautaire, 9 ave du Moulin dans l'ordre suivant :

Nom de famille commençant par les lettres A à M : entre 9 H 00 et 10 H 00. Entre N et Z : se présenter entre 10 H 00 et 11 H 00.

N'appellez pas inutilement : contrairement à ce que dit l'hôpital, nous ne donnons pas de rendez-vous.



Bouge! Lance! Saute!
Amuse-toi! Tire! Attrape!
N-ergie! Cours!
Génial! Plaisir!

Pour qui ? Les jeunes de 1^{ère} à 6^e années

Quand? Les lundis et mercredis, de 18h à 19h

Où? Gymnase de l'école Jean XXIII

Durée 24 semaines

INSCRIPTION : ANNICK LANDRY

418-274-3638 POSTE 3422

Quelques places disponibles

**C'est
gratuit!**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT AU PROFIT DU PERRON DE L'ÉGLISE

Une soirée récréative est organisée par le comité du Bon Samaritain le samedi 26 novembre à 19h30.

Au programme, un enchanement silencieux, pièces musicales et petits sketches.

Rire et amusement garantis tout au long de la soirée.

Prix des cartes :

En prévente : 15 \$

Le soir même : 20\$

Étudiant : 5\$

Gratuit pour les 5 ans et moins

Pour informations : Denise Delisle 274-2579
Angèle Sénéchal 274-2161

TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS D'AÉRATION

Les travaux de vidange sont terminés.

Pour ce qui est travaux de reconstruction, ceux-ci sont reportés au printemps 2017 pour des raisons de logistiques.

ATELIERS GRATUITS SERVICE BUDGÉTAIRE MARIA-CHAPDELAINE

Voici la liste des ateliers offerts par le service budgétaire :

- simplicité volontaire;
- préarrangements funéraires;
- documents légaux;
- couponnage, budget;
- attention au crédit et l'endettement;
- faire l'épicerie sans se ruiner;
- l'impôt;
- la couture;
- achats internet, comment les faire en sécurité.

Ces ateliers sont offerts à toute la population, si vous êtes intéressés communiquez avec Francine du service budgétaire pour vous inscrire à un ou plusieurs ateliers.

Par téléphone au 418-276-1211

Par courriel : francine@servicebudgetairemc.ca



URGENT BESOIN BANQUE DE CANDIDATURES

Préposé Assistance à la personne à domicile

Pour plus d'information ou pour postulez

Madame Michelle Lapointe

278, de l'Église

Albanel (Québec) G8M 3G1

(418) 279-3169 Télécopieur : (418) 279-2022

multiservicesalbanel@gc.aira.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Ouverture tous les jeudis de 18 à 19h30!

Bienvenue à toute la population!



FADOQ,

La journée folklorique aura lieu le 30 octobre à la salle Gaieté, souper à prix populaire pour tout le monde, jeunes et vieux.

Pour informations et réservation :

274-3493, 274-3251 ou le 274-6703

CAISSE POPULAIRE DES PLAINES BORÉALES

APPEL DE PROJETS FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Tous ceux qui veulent demander des fonds pour un projet touchant les communautés du secteur doivent présenter leur demande entre le 1^{er} et le 31 octobre prochain auprès de votre caisse.

Le formulaire de dépôt et les détails sont disponibles aux points de service ou sur internet :

www.desjardins.com/caissedesplainesboreales.

Date limite pour la réception des demandes :
31 octobre 2016

SEMAINE DE LA COOPÉRATION
Du 16 au 22 octobre 16

À surveiller :

- Visite des centres de services par les élèves de 2^{ème} année
- Petite gâteries dans les centres de services
- Concours Facebook

HALLOWEEN

Les pompiers de la municipalité participeront à nouveau à la sécurité pendant la période de la récolte des bonbons le lundi 31 octobre entre 18 H 00 et 20 H 00. Leur présence ne veut pas remplacer les parents bénévoles mais ajouter un niveau de sécurité supplémentaire.



PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES
MUNICIPALES : 30 OCTOBRE 2016

Veillez prendre note que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} novembre 2016 à 19h30

FERMIÈRES

Réunion mensuelle : le mardi 1^{er} novembre
19 H 00 au local habituel.